



Dossier complet à remettre au plus tard le :

- Vendredi 10 juillet 2020 (Réinscription)
- Lundi 7 septembre 2020 (Inscription)

Dossier complet reçu le :
(Cadre réservé à l'administration)

IDENTITÉ

Élève

NOM : Prénom :

Sexe : F M

Date de naissance : ___ / ___ / ____

Établissement scolaire fréquenté en 2020/2021 : Classe :

L'élève sera-t-il également inscrit dans un autre établissement musical en 2020/2021 ? Oui Non

Si oui, lequel ?

Famille

Responsable légal 1 Situation prise en compte pour le calcul de la tarification et l'envoi des factures	Responsable légal 2 Renseignements complémentaires
<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur	<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur
NOM :	NOM :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
.....
CP / Ville :	CP / Ville :
Tel fixe :	Tel fixe :
Tel portable :	Tel portable :
Mail :	Mail :
Responsable à contacter en priorité pour la scolarité (absences de professeurs, reports de cours...) :	
<input type="checkbox"/> Responsable 1 <input type="checkbox"/> Responsable 2	

↳ **Choix du mode de règlement :** (cf. Grille tarifaire en annexe)

Les tarifs sont applicables à l'année. Un échéancier vous sera envoyé au cours du 1^{er} trimestre.

Les droits, payables en une ou plusieurs fois, sont dus pour l'année entière, même en cas de démission.

Le règlement se fera à réception d'une facture selon votre choix de règlement :

en 1 fois (décembre) en 3 fois (décembre/mars /juin) par prélèvement mensuel (de novembre à juillet)

Contrat et mandat de prélèvement à compléter + RIB

↳ **Documents justificatifs à fournir pour le calcul de la tarification :**

Pour les Saintais ou habitants des communes conventionnées (liste disponible au secrétariat du Conservatoire) :

✍ Justificatif de domicile de moins de 6 mois

✍ [Attestation de quotient familial] **OU** [Avis d'impôts sur les revenus 2019 + attestation de paiement CAF]

Si le montant de votre quotient familial est supérieur à 2 000, seul le justificatif de domicile est nécessaire.

Si vous êtes dans cette situation, merci de cocher cette case :

FORFAIT MUSIQUE (à partir du CP/CE1)

Formation musicale **obligatoire** pour tous les instrumentistes à partir du CE1
Éveil musical (CP) **obligatoire** pour les élèves n'ayant jamais suivi ce cours

Formation musicale

1^{ère} inscription

- Formation musicale 1^{ère} année
Récréàclaviers **OU** Récréàcordes **OU** Récréàvents
- Formation musicale ado / adultes
niveau débutant
- Chant'école (uniquement pour les élèves des écoles Jean-Jaurès et Léo-Lagrange)
Formation musicale au sein du Conservatoire conseillée, sauf partie « Orchestre » obligatoire FMC obligatoire pour les élèves de CM1 et CM2 instrumentistes au Conservatoire

Pour les élèves ayant déjà une pratique instrumentale, une convocation pour un test de niveau vous sera adressée par mail ou téléphone (cf. *Horaires des tests d'orientation en annexe*).

Pour les élèves ayant commencé leur scolarité dans un conservatoire agréé par l'État (CRR, CRD, CRI ou CRC), merci de joindre une attestation pour être dispensé du test de niveau.

Formation instrumentale ou vocale

1^{ère} inscription

Vous pouvez faire jusqu'à trois choix d'instrument (par ordre de préférence) :

1^{er} choix :

2^{ème} choix :

3^{ème} choix :

Une convocation pour les tests d'orientation vous sera adressée par mail ou téléphone (cf. *Horaires des tests d'orientation en annexe*).

Attention, l'inscription dans une discipline n'est définitive qu'après les résultats des tests et selon la disponibilité des places dans la spécialité.

Réinscription

- Cycle / Année dans le cycle :
- Jour et heure du cours souhaité (cf. *Emploi du temps en annexe*) :

Pour le confort de travail des élèves, la jauge maximum par classe de formation musicale est de 12 à 15 élèves en fonction des cours. La sélection se fera par ordre de retour des dossiers d'inscription complets.

- Chant'école (uniquement pour les élèves des écoles Jean-Jaurès et Léo-Lagrange)
Formation musicale au sein du Conservatoire conseillée, sauf partie « Orchestre » obligatoire FMC obligatoire pour les élèves de CM1 et CM2 instrumentistes au Conservatoire

Réinscription

- Cursus diplômant
 - Formation continuée (après validation du C2.2 de FM)
- Instrument pratiqué 1 :
- Instrument pratiqué 2 :

Pratiques collectives

Pratique **obligatoire** pour tous les instrumentistes **vents et cordes** à partir du cycle 1.3, sauf décision contraire du professeur d'instrument ou demande de dispense (à joindre au dossier) validée par le Conseil Pédagogique.

- Ensemble à cordes junior
- Orchestre de chambre
- Orchestre d'harmonie junior
- Orchestre d'harmonie
- Ensembles de guitares
- Atelier de musique ancienne
- Atelier de piano collectif
- Atelier lyrique

Autres ensembles (pratique collective complémentaire seulement pour les élèves instrumentistes en cycle 2) :

- Musique de chambre
- ICILABA (chœur de jeunes, du CE1 à la Terminale)
- Atelier Musiques Actuelles

PRATIQUES COLLECTIVES MUSICALES SEULES (inscription et réinscription)

Les pratiques collectives sont ouvertes aux élèves et aussi aux musiciens amateurs après validation du niveau instrumental par le responsable de l'ensemble instrumental ou vocal.

- Ensemble à cordes junior
- Orchestre de chambre
- Orchestre d'harmonie junior
- Orchestre d'harmonie
- Musique de chambre
- ICILABA (chœur de jeunes, du CE1 à la Terminale)
- Ensembles de guitares
- Atelier de musique ancienne
- Atelier de piano collectif
- Atelier lyrique
- Atelier Musiques Actuelles

ÉVEIL MUSICAL (de la Petite Section au CE1)

- Petite section
- Moyenne section
- Grande section
- CP

Jour et heure du cours souhaité (cf. *Emploi du temps en annexe*) :

- Parcours découverte (CP-CE1)

DANSE (à partir de la Moyenne Section)

Le certificat médical est obligatoire pour tous les danseurs et doit être fourni avant le 1^{er} cours de danse.

En effet, malgré la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, la pratique de la danse reste régie par la loi du 10 juillet 1989, inscrite au livre III du code de l'éducation qui stipule que « les exploitants doivent s'assurer avant le début de chaque période d'enseignement que les élèves sont munis d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à l'enseignement qui leur est dispensé. Ce certificat doit être renouvelé chaque année. »

Éveil et Initiation

- Éveil 4 – 5 ans * (MS)
- Éveil 5 – 6 ans * (GS)
- Initiation 1 (CP)
- Initiation 2 (CE1)

Danse classique / jazz (à partir du CE2 – 8 ans *)

Cycle / Année dans le cycle :

- Cursus diplômant (*la pratique simultanée de la danse classique et de la danse jazz est obligatoire*)
- Cursus non diplômant (*la pratique simultanée de la danse classique et de la danse jazz est obligatoire*)
cf. contenus des cours en annexe
- Hors cursus classique – **à partir du cycle 2**
cf. contenus des cours en annexe
- Hors cursus jazz – **à partir du cycle 2**
cf. contenus des cours en annexe

* Selon le Schéma d'orientation pédagogique Danse du Ministère de la Culture (2004), les âges précisés s'entendent au plus tard au 31 décembre de l'année scolaire en cours.

NOM et prénom de l'élève :

FICHE SANITAIRE – à compléter par TOUS les élèves y compris les adultes

👉 **Traitement en cours :** Oui Non

Si **oui**, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine avec la notice marquées au nom de l'enfant)

👉 **Allergies :** Oui Non

Si oui, préciser la cause des allergies et la conduite à tenir (si automédication le signaler) :

Autres remarques à prendre en compte (troubles DYS : troubles cognitifs spécifiques, ou autres) :

👉 **Personnes à prévenir en cas d'urgence :**

Nom : Tél :

Nom : Tél :

Coordonnées du médecin traitant :

Nom : Tél :

👉 **Autorisation de soins :**

J'autorise le responsable du Conservatoire à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Signature :

AUTORISATIONS

J'autorise Je n'autorise pas
la Ville de Saintes à procéder à l'enregistrement photographique et/ou audiovisuel des prestations effectuées du 1^{er} septembre 2020 au 15 juillet 2021 dans le cadre des concerts, spectacles, auditions, répétitions, cours ou examens organisés par le Conservatoire et à procéder à la diffusion et à l'exploitation des enregistrements en tout ou partie dans le cadre de la promotion du Conservatoire ou du projet pédagogique.

Je soussigné(e)
responsable de l'élève

autorise n'autorise pas
le départ **non accompagné** de mon enfant de l'établissement (2^{ème} et 3^{ème} étages de l'Abbaye-aux-Dames, salles de danse Sercan et Chavagne, pôle Saint-Exupéry, abbatale, cathédrale Saint-Pierre et tout autre lieu mobilisé pour les cours, répétitions et représentations du Conservatoire).

J'accepte que mon adresse mail (Responsable légal 1) soit communiquée à l'APEC (Association des Parents d'Élèves du Conservatoire) et aux représentants des parents d'élèves afin qu'ils puissent me contacter dans le cadre de leurs missions au sein du Conservatoire.

Nous vous rappelons qu'en faisant cette inscription, l'élève et son responsable légal

- Déclare avoir pris connaissance du cursus général des études et des modalités d'inscription au Conservatoire
- S'engagent à suivre l'ensemble du/des cursus choisi(s)
- S'engagent à respecter les modalités pédagogiques et les bonnes pratiques exposées en annexe

Fait à :

Le :

Signature :

RÈGLEMENT FINANCIER ET CONTRAT DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE MENSUEL
--

**Relatif au paiement des activités et prestations des services communaux
proposées aux usagers des services**

Entre : M. / Mme (*nom et prénom*)
Père/mère/tuteur de (*nom et prénom du ou des élèves*) :
.....
Demeurant (*adresse*) :

Et la **Commune de SAINTES**, représentée par son Maire agissant en vertu de la délibération n°2019-65 du 6 juin 2019, instituant la possibilité de paiement par prélèvement automatique pour le paiement des activités et prestations des services communaux proposées aux usagers des services.

Il est convenu ce qui suit :

1— Dispositions générales

Les redevables concernés par les activités peuvent régler leur facture :

- **en numéraire**, à la Trésorerie de SAINTES et Banlieue Municipale,
- **par chèque bancaire**, libellé à l'ordre du Trésor Public, accompagné du talon détachable de la facture, sans le coller ni l'agrafer, à envoyer à l'adresse suivante : Trésorerie de SAINTES et Banlieue Municipale, 16 rue Saint Vivien 17108 SAINTES CEDEX,
- **par prélèvement automatique** dont les modalités suivent :

a) Activités/Prestations concernées : CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DANSE (CMD)

b) Adhésion

pour l'année scolaire 2020 / 2021, vous devez retourner votre demande avant le 7 septembre 2020

c) Tarifification : l'utilisateur bénéficie de la garantie des tarifs de base qui ont été votés par le Conseil Municipal, et selon les modalités définies par délibérations et/ou règlements intérieurs.

2 — Avis d'échéance

Le redevable optant pour le prélèvement automatique mensuel recevra un échéancier des prélèvements courant octobre ; les prélèvements auront lieu le 10 de chaque mois (de novembre à juillet).

3 — Montant du prélèvement

Chaque prélèvement varie en fonction de la facture du mois écoulé.

4 — Changement de compte bancaire

Le redevable qui change de numéro de compte bancaire, d'agence, de banque ou de banque postale, doit se procurer un nouvel imprimé de demande et d'autorisation de prélèvement auprès du service gérant l'activité ou la prestation de la Mairie de SAINTES.

Il conviendra de le remplir et le retourner, accompagné du nouveau relevé d'identité bancaire ou postal à l'adresse de la Mairie de SAINTES : Square André-Maudet - Boîte Postale 20319 — 17107 SAINTES CEDEX.

Si l'envoi a lieu avant le 15 du mois, le prélèvement aura lieu sur le nouveau compte dès le mois suivant. Dans le cas contraire, la modification interviendra un mois plus tard.

5 — Changement d'adresse

Le redevable qui change d'adresse doit avertir sans délai le service gérant l'activité ou la prestation de la Mairie de SAINTES :

- Par mel : conservatoire@ville-saintes.fr
- Ou par courrier à : Mairie de SAINTES — Conservatoire de Musique et de Danse, Square André-Maudet - Boîte Postale 20319 — 17107 SAINTES CEDEX.

6 — Renouvellement du contrat de prélèvement automatique mensuel

Sauf avis contraire du redevable, le contrat de mensualisation est automatiquement reconduit l'année suivante ; le redevable établit une nouvelle demande uniquement lorsqu'il avait dénoncé son contrat et qu'il souhaite à nouveau la mensualisation pour l'année suivante.

7 — Échéances impayées

Si un prélèvement ne peut être effectué sur le compte du redevable, il ne sera pas automatiquement représenté.

L'échéance impayée est à régulariser auprès de la Trésorerie de SAINTES.

8 — Fin de contrat

Il sera mis fin automatiquement au contrat de prélèvement après 2 rejets consécutifs de prélèvement pour le même usager. Il lui appartiendra de renouveler son contrat l'année suivante s'il le désire.

Le redevable qui souhaite mettre fin au contrat en informe Monsieur le Maire de SAINTES par lettre simple avant le 15 de chaque mois.

9 — Renseignements, réclamations, difficultés de paiement, recours

Tout renseignement concernant le décompte de la facture est à adresser à Monsieur le Maire de SAINTES. Toute contestation amiable est à adresser à Monsieur le Maire de SAINTES; la contestation amiable ne suspend pas le prélèvement automatique.

En vertu de l'article L 1617.5 du code général des collectivités territoriales, le redevable peut, dans un délai de deux mois suivant réception de la facture, contester la somme en saisissant directement

- le Tribunal d'Instance si le montant de la créance est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article R 321.1 du code de l'organisation judiciaire
- le Tribunal de Grande Instance au-delà de ce seuil (actuellement fixé à 7 600 €).

Le Maire,

Fait à, le.....

Bon pour accord de prélèvement automatique,
(Nom, prénom, date, signature)

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) **COMMUNE DE SAINTES** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **COMMUNE DE SAINTES**.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA

FR 94 ZZZ 447331

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DÉSIGNATION DU CRÉANCIER

Nom : **COMMUNE DE SAINTES**

Adresse : **Square André-Maudet – BP 20319**

Code postal : **17107**

Ville : **SAINTES CEDEX**

Pays : **FRANCE**

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE

_____ (_____) _____

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif

Signé à :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ (SI DIFFÉRENT DU DÉBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ÉCHÉANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par **COMMUNE DE SAINTES**. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec **COMMUNE DE SAINTES**.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.